



REGLEMENT APPLIQUE AUX JEUX SELECTIONNES
POUR L'AS D'OR - JEU DE L'ANNEE 2027



1) La Société d'Economie Mixte pour les Evènements Cannois (ci-après SEMEC) organise, depuis 1988, au sein du Palais des Festivals et des Congrès de la Ville de Cannes, le Festival International des Jeux dont l'un des objectifs est de promouvoir le jeu de société comme véritable objet culturel auprès du public en l'invitant à jouer.

2) Dans le cadre de ce Festival, un concours est organisé pour récompenser les meilleurs nouveaux jeux de société édités chaque année en France dans quatre catégories : TOUT PUBLIC, ENFANT, INITIÉ et EXPERT.

3) Le Lauréat du concours reçoit le prix AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE, label de référence des jeux de société français, propriété de la SEMEC, dont le but est de contribuer à la promotion du jeu de société et de représenter la qualité et la créativité de la production ludique présente sur le marché français.

4) Le concours est ouvert à tous les jeux de société français et étrangers édités sur le marché français entre le 1er janvier 2026 et le 31 décembre 2026. Aucune inscription requise.

5) Les autres conditions pour concourir :

- Les règles et éléments du jeu (cartes, plateau...) doivent être en langue française.
- Le jeu doit être présenté dans sa version finale, telle que le public le découvrira.
- Les noms des auteurs/autrices ou du studio doivent apparaître sur la boîte de jeu.
- Les noms des illustratrices/illustrateurs ou du studio doivent apparaître sur la boîte de jeu.
- Les extensions ou les rééditions ne sont pas prises en compte. Il est cependant possible qu'une nouvelle version d'un jeu puisse concourir (à la discrétion du jury qui jugera suffisantes les différences entre les deux versions).
- Les jeux doivent être disponibles sur le marché français au cours de l'année d'éligibilité.
- Dans le cadre des jeux "à scénario", ils sont considérés indépendamment par le jury. Seul le jeu concerné pourra afficher le logo « Nommé » ou « Primé ». Cependant si l'un des jeux de la gamme a déjà été « Nommé » ou « Primé », le reste de la gamme ne pourra l'être automatiquement (sauf accord préalable du jury).

Si l'une des conditions mentionnées aux articles 4 et 5 ne sont pas remplies, le jeu sera automatiquement disqualifié.

6) Les jeux vidéo, les jeux de rôles et les jeux de cartes à collectionner sont exclus de la sélection.

7) Les jeux en solitaire sont autorisés.

8) Un jury indépendant composé de différents acteurs du monde du jeu est chargé de tester les nouveaux jeux de l'année retenus pour le concours.

9) Le jury est nommé par la SEMEC en sa qualité d'organisateur du Festival International des Jeux. Il décerne le prix l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE, l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE « ENFANT », l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE « INITIÉ », l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE « EXPERT » parmi 12 jeux sélectionnés.



REGLEMENT APPLIQUE AUX JEUX SELECTIONNES
POUR L'AS D'OR - JEU DE L'ANNEE 2027



9) Pour la sélection 2027 les membres du jury :

- Michel Bussi
- Boris Courtot
- Damien Desnous
- Michel Dufranne
- Marie Giordana
- Pierre-André Joly
- Bérengère Prevost
- Nathalie Zakarian
- Antoine Laurent

10) Le travail du jury :

- Les membres du jury testent les nouveaux jeux sur les salons professionnels, les préshows d'éditeurs et des présentations d'enseignes spécialisées, à l'occasion de festivals et animations grand public, dans les ludothèques, des bars à jeux, cafés ludiques ou dans leurs cercles de jeu habituels et se réunissent régulièrement pour jouer ensemble.

Afin de faciliter le travail du jury, les éditeurs peuvent faire parvenir leurs nouveaux jeux et des éléments de communication à l'ensemble des membres du jury à l'adresse suivante tout au long de l'année : juryasdor@gmail.com.

- Chacun des membres du jury arrêtera sa sélection début janvier 2026. Lors des délibérations qui se tiendront fin janvier 2027, le jury nommera 12 jeux (3 dans chacune des catégories) : l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE, l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE « ENFANT », l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE « INITIÉ », l'AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE « EXPERT ».

Les nommés seront annoncés lors de la conférence de presse du Festival International des Jeux qui se tiendra fin janvier 2027.

Le jeudi 25 février 2027, le palmarès sera dévoilé en direct du Grand Auditorium du Palais des Festivals et des Congrès de Cannes.

11) Les marques AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE, AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE ENFANT, AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE INITIÉ, AS D'OR - JEU DE L'ANNÉE EXPERT sont des marques enregistrées auprès de l'INPI en France, Suisse, Benelux et Canada, propriétés de la SEMEC.

12) Les éditeurs des jeux nommés et primés ne peuvent utiliser librement le label. La signature d'un contrat de réversion déterminant les conditions d'utilisation de ce label avec la SEMEC est obligatoire.



REGLEMENT APPLIQUE AUX JEUX SELECTIONNES
POUR L'AS D'OR - JEU DE L'ANNEE 2027



13) Les jeux nommés et les 4 vainqueurs, s'engagent, dans la mesure du possible, tout au long de l'année, à proposer des animations grand public afin de promouvoir le label.

14) La SEMEC se réserve le droit d'annuler ou de reporter ce concours et les animations prévues sans que cette annulation ou ce report puisse ouvrir droit à indemnisation ou dédommagement.